

Avant-projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures

Prise de position du PLR. Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg sur l'avant-projet de loi sur l'exécution des peines et des mesures

<http://www.fr.ch/cha/fr/pub/consultations.htm>

Considérations générales

Le PLR soutient les options prises dans cet avant-projet, à savoir :

- La réunion dans une loi d'une quinzaine de textes légaux
- La réunion des établissements de détention sous une même entité autonome
- La fusion de la section « application des sanctions pénales » et du Service de probation pour créer le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP).

Remarque particulière concernant l'art.34

Actuellement, le service social des prisons est rattaché au service de probation pour les personnes détenues avant jugement. Le projet prévoit son rattachement directement aux établissements de détention. Or, en matière de détention avant jugement, le Ministère public entretient des contacts avec le Service de probation notamment lorsqu'il faut discuter de la mise en place de mesures de substitution à la détention. Le Service de probation, par son service social, donne les pistes concernant l'encadrement. Par la suite, c'est ce même Service de probation qui est chargé du suivi des mesures de substitution qu'il a aidé à mettre en place. Le projet de loi continue de confier la surveillance des mesures d'exécution au Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP).

Le service d'exécution des sanctions pénales et de la probation, privé de son rôle de service social à la prison centrale, risque d'être dans l'incapacité de faire des évaluations pertinentes à l'adresse du Ministère public et se verra ensuite confier des mandats pour des mesures de substitution pour des personnes qui lui seront inconnues. Cette décision est en contradiction avec la volonté affirmée de suivre une personne durant tout son parcours pénal.

Le PLR serait d'avis de renoncer à l'idée de confier le service social de la détention préventive aux établissements de détention et de maintenir ce rôle au sein de la probation.

AU NOM DU PLR. LES LIBÉRAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG



Didier Castella
Président



Savio Michellod
Secrétaire

Contact :

Antoinette de Weck, Députée, 079 448 92 15

Créons les solutions

PLR. Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale 1219 - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65